

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 FÉVRIER 2026 EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 20 février 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Monsieur Johann LEGALLO – Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY – Monsieur Daniel GRARE – Madame Sylvie BRUNO, *Conseillers Municipaux*.

POUVOIRS :

Monsieur Jean-Louis ARCAMONE, *Conseiller Municipal Délégué*, à Monsieur Bernard MARTINEZ, *Conseiller Municipal Délégué*,
Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal*, à Monsieur Johann LEGALLO, *Conseiller Municipal*,
Madame Sylvie MAZZONI, *Conseillère Municipale* à Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe,
Madame Sophie ENRICO, *Conseillère Municipale* à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe,
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint.
Madame Nathalie ABRAN, *Conseillère Municipale* à Monsieur Daniel GRARE, *Conseiller Municipal*.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	27 + 6 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (27 + 6 P), comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°21/2026

OBJET : BUDGET COMMUNAL - REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025.

Monsieur François de CANSON, MAIRE, expose le rapport suivant :

L'instruction budgétaire et comptable M.57 prévoit un dispositif de reprise anticipée du résultat de l'exercice, dès lors que le compte financier unique de ce même exercice n'a pas été adopté.

Cette reprise est ainsi possible, sur la base d'une estimation validée par Monsieur le Trésorier de la Ville, à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget, fixée cette année au 30 avril en raison du renouvellement de l'assemblée délibérante.

Il est donc proposé de reprendre dès le budget primitif 2026, le résultat de **5 522 914,34 €** le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement, ainsi que les crédits de restes à réaliser, en dépenses comme en recettes.

Il est par ailleurs précisé que l'assemblée communale sera appelée à déterminer l'affectation du résultat, dès l'approbation du compte financier unique 2025 dont le vote devra intervenir au plus tard, le 30 juin prochain.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2311-5,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : 27+6 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P) - Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe (1P) - Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe (1P) - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) - Madame Sandrine MARTINAT - Madame Stéphanie LOMBARDO - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués - Monsieur Éric DUSFOURD - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Marine POMAREDE - Monsieur Nicolas MIGNOT - Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO (1P) - Monsieur David LE BRIS - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE (1P) - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.

DÉCIDE de procéder à la reprise anticipée du résultat de l'exercice **2025**, qui s'élève à un montant de : **5 522 914,34 euros**

PRÉCISE que cette somme sera inscrite dans le budget primitif 2026 de la Commune, selon le détail ci-après :

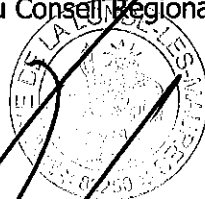
- **R. 002 « Résultat de fonctionnement reporté » :** **1 822 914,34 euros**
- **R. 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » :** **3 700 000,00 euros**

INDIQUE que le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement 2025 (hors Restes à Réaliser) s'élève à la somme de : **2 451 124,11 euros.**

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON - 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville - BP 62 - 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Reprise anticipée des résultats 2025

Résultat de fonctionnement N	
A. Résultat de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) =recettes - dépenses de fonctionnement	+ 3 308 959,06 €
B. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif N (si déficit, faire précéder du signe moins) ou R 002 du compte administratif N (si excédent)	2 213 955,28 €
C. Résultats à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	5 522 914,34 €
Investissement	
D. Solde d'exécution de la section cumulé d'investissement (R-D+001 exercice N) Solde d'exécution cumulé d'investissement N: (précédé de + ou -) Est affecté au D 001 sur N + 1 (si négatif) Est affecté au R 001 sur N + 1 (si positif)	+ 2 451 124,11 €
E. Solde des restes à réaliser d'Investissement N (R-D)	-1 336 510,30 €
F. Excédent de financement	= D + E
Besoin de financement (si dépenses > recettes) Excédent de financement (si recettes > dépenses)	1 114 613,81 €
AFFECTATION (de C)	= G + H
G = Affectation en réserves au 1068 (sur N+1) G= au minimum couverture du besoin de financement F	3 700 000,00 €
H =Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)	1 822 914,34 €
DEFICIT REPORTE D 002 (sur N+1) (en ce cas, il n'y a pas d'affectation)	

Le Comptable,

Marc VINCENT
Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques
Marc VINCENT

Service de gestion comptable
de Hyères
12 avenue Joseph Clotis
83400 Hyères-Les-Palmiers

Le Maire,

François de Canson



VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 FÉVRIER 2026 EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 20 février 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Monsieur Johann LEGALLO – Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY – Monsieur Daniel GRARE – Madame Sylvie BRUNO – Madame Nathalie ABRAN, *Conseillers Municipaux*.

POUVOIRS :

Monsieur Jean-Louis ARCAMONE, *Conseiller Municipal Délégué*, à Monsieur Bernard MARTINEZ, *Conseiller Municipal Délégué*,
Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal*, à Monsieur Johann LEGALLO, *Conseiller Municipal*,
Madame Sylvie MAZZONI, *Conseillère Municipale* à Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe,
Madame Sophie ENRICO, *Conseillère Municipale* à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe,
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	28 + 5 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (27 + 6 P), comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 22/2026

OBJET : BUDGET COMMUNAL - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026.

Monsieur François de CANSON, MAIRE, expose le rapport suivant :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif, notamment les articles L2311-1, L2312-1 et suivants,

VU Code Général des Collectivités relatifs aux modalités de reprise du résultat de la section de fonctionnement, notamment les articles L2311-5 et R2311-13,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal de la Ville à compter du 1^{er} janvier 2022,

VU la délibération du Conseil Municipal de ce jour, portant sur la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025,

CONSIDÉRANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires 2026 qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal en date du 5 février 2026,

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif 2026 de la Commune présenté par Monsieur le Maire, soumis au vote par nature avec présentation fonctionnelle, et sa note de présentation synthétique (article L2313-1 du CGCT),

CONSIDÉRANT que ce budget doit être voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

CONSIDÉRANT que le budget principal 2026 est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles (Hors R. à R.)	19 555 000,00	21 067 085,66	9 303 773,28	4 854 159,47
Opérations d'ordre	3 685 000,00	350 000,00	850 000,00	4 185 000,00
Reprise anticipée du résultat 2025		1 822 914,34		2 451 124,11
Crédits de Restes à Réaliser 2025			4 376 226,72	3 039 716,42
TOTAUX :	23 240 000,00	23 240 000,00	14 530 000,00	14 530 000,00

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : 28+5 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P) - Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe (1P) - Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe (1P) - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) - Madame Sandrine MARTINAT - Madame Stéphanie LOMBARD - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués - Monsieur Éric DUSFOURD - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Marine POMAREDE - Monsieur Nicolas MIGNOT - Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO (1P) - Monsieur David LE BRIS - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sylvie BRUNO - Madame Nathalie ABRAN, Conseillers Municipaux.

ADOPTE le présent budget primitif principal de la Commune pour l'exercice 2026, et précise que le vote par nature s'est effectué :

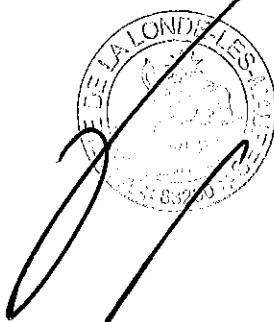
- Pour la section de fonctionnement, au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **23 240 000,00 euros**

- Pour la section d'investissement, par chapitres et par opérations, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **14 530 000,00 euros.**

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

83	23	60	71	Département : VAR	BUDGET PRIMITIF 2026
				Perception : TRÉSORERIE DE HYÈRES	
				BUDGET DE LA COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES	

Arrêté - Signatures

Présenté par le Monsieur le Maire,
A La Londe, le 26 février 2026

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire
A La Londe, le 26 février 2026
Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 28 + 5 P
 Nombre de suffrages exprimés : 28 + 5 P
 VOTE Pour : 28 + 5 P
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : le 20/02/2026

Compte-tenu de la transmission en Préfecture, le
 Certifié exécutoire par le Monsieur le Maire,
 et de la publication, le

A La Londe les Maures, le
 Le Maire,

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 FÉVRIER 2026 EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 20 février 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe –
Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe –
Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe –
Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe –
Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe –
Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie
LOMBARDO – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, *Conseillers
Municipaux Délégués* – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-
LEONELLI – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame
Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Monsieur
Johann LEGALLO – Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY – Monsieur
Daniel GRARE – Madame Sylvie BRUNO – Madame Nathalie ABRAN, *Conseillers
Municipaux*.

POUVOIRS :

Monsieur Jean-Louis ARCAMONE, *Conseiller Municipal Délégué*, à Monsieur Bernard
MARTINEZ, *Conseiller Municipal Délégué*,
Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal*, à Monsieur Johann LEGALLO,
Conseiller Municipal,
Madame Sylvie MAZZONI, *Conseillère Municipale* à Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe,
Madame Sophie ENRICO, *Conseillère Municipale* à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe,
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU,
4^o Adjoint.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	28 + 5 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (27 + 6 P),
comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°23/2026

**OBJET : BUDGET DU SERVICE ANNEXE DE L'EAU POTABLE - REPRISE ANTICIPÉE DU
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025.**

Monsieur François de CANSON, MAIRE, expose le rapport suivant :

L'instruction budgétaire et comptable M.49 prévoit un dispositif de reprise anticipée du résultat de
l'exercice, dès lors que le compte administratif de ce même exercice n'a pas été adopté.

Cette reprise est ainsi possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget, fixée cette année, au 30 avril prochain, en raison du renouvellement de l'assemblée délibérante.

Il est donc proposé de reprendre dès le budget primitif 2026 du service annexe de l'eau, le résultat de l'exercice 2025 (issu de la section d'exploitation), le solde excédentaire d'exécution de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Les pièces justificatives imposées par la réglementation en vigueur, visées par le trésorier de la commune, sont annexées à la présente délibération.

Il est par ailleurs précisé que le conseil municipal sera appelé, comme les années précédentes, à déterminer l'affectation du résultat dès l'approbation du compte financier unique 2025 dont le vote devra intervenir au plus tard le 30 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : 28+5 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P) - Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe (1P) - Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe (1P) - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) - Madame Sandrine MARTINAT - Madame Stéphanie LOMBARDO - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués - Monsieur Éric DUSFOURD - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Marine POMAREDE - Monsieur Nicolas MIGNOT - Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO (1P) - Monsieur David LE BRIS - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sylvie BRUNO - Madame Nathalie ABRAN, Conseillers Municipaux.

DÉCIDE la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025, pour un montant de :
-110 577,78 euros

PRÉCISE que cette somme sera inscrite dans le budget primitif 2026 du service de l'eau potable, à l'article **D002 « Déficit antérieur reporté »**.

INDIQUE que le solde d'exécution d'investissement 2025 excédentaire sera également inscrit dans le budget primitif 2026 du service de l'eau potable, à l'article **R001 « Solde d'exécution reporté »**, pour un montant de :
406 892,86 euros

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON - 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville - BP 62 - 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Département du Var
Poste comptable : Trésorerie de Hyères Municipale
Commune de LA LONDE LES MAURES

Budget du Service de l'Eau

Reprise anticipée des résultats 2025

Résultat d'exploitation N	
A. Résultat de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) =recettes - dépenses d'exploitation	-36 268,02 €
B. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif N (si déficit, faire précéder du signe moins) ou R 002 du compte administratif N (si excédent)	-74 309,76 €
C. Résultats à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	-110 577,78 €
Investissement	
D. Solde d'exécution de la section cumulé d'Investissement (R-D+001 exercice N) Solde d'exécution cumulé d'investissement N (précédé de + ou -) Est affecté au D 001 sur N + 1 (si négatif) Est affecté au R 001 sur N + 1 (si positif)	+ 406 892,86 €
E. Solde des restes à réaliser d'Investissement N (R-D)	0,00 €
F. Excédent de financement	= D + E
Besoin de financement (si dépenses > recettes) Excédent de financement (si recettes > dépenses)	406 892,86 €
AFFECTATION (de C)	= G + H
G = Affectation en réserves au 1068 (sur N+1) G= au minimum couverture du besoin de financement F	0,00 €
H =Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)	
DEFICIT REPORTE D 002 (sur N+1) (en ce cas, il n'y a pas d'affectation)	- 110 577,78 €

Le Comptable,
Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques

Marc Vincent
Service de gestion comptable
de Hyères
12 avenue Joseph Clotis
83400 Hyères-Les-Palmiers

Le Maire,



François Le Canson

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 FÉVRIER 2026 EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 20 février 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Monsieur Johann LEGALLO – Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY – Monsieur Daniel GRARE – Madame Sylvie BRUNO – Madame Nathalie ABRAN, *Conseillers Municipaux*.

POUVOIRS :

Monsieur Jean-Louis ARCAMONE, *Conseiller Municipal Délégué*, à Monsieur Bernard MARTINEZ, *Conseiller Municipal Délégué*,
Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal*, à Monsieur Johann LEGALLO, *Conseiller Municipal*,
Madame Sylvie MAZZONI, *Conseillère Municipale* à Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe,
Madame Sophie ENRICO, *Conseillère Municipale* à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe,
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	28 + 5 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (27 + 6 P), comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°24/2026

OBJET : BUDGET DU SERVICE ANNEXE DE L'EAU POTABLE - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026.

Monsieur François de CANSON, MAIRE, expose le rapport suivant :

Le projet de budget primitif annexe du service de l'Eau est établi pour l'exercice 2026, et accompagné de tous documents propres à justifier ses propositions, étant ici précisé que le résultat de l'exercice 2025 est repris par anticipation dans ce document.

Après avoir examiné, chapitre par chapitre, les sections d'exploitation et d'investissement du projet de budget qui lui est présenté,

VU la délibération de reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 intervenue ce jour,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : 28+5 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P) - Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe (1P) - Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe (1P) - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) - Madame Sandrine MARTINAT - Madame Stéphanie LOMBARDO - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués - Monsieur Éric DUSFOURD - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Marine POMAREDE - Monsieur Nicolas MIGNOT - Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO (1P) - Monsieur David LE BRIS - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sylvie BRUNO - Madame Nathalie ABRAN, Conseillers Municipaux.

ADOPTE le budget primitif pour l'exercice 2026 du service annexe de l'Eau et précise que le vote s'est effectué :

- Par chapitre, au niveau de la section d'exploitation équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de : **272 000,00 euros**
- Par chapitre, au niveau de la section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de : **534 815,08 euros**

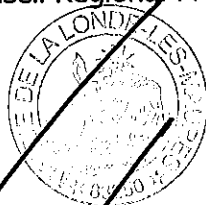
Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures

Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON - 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville - BP 62 - 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

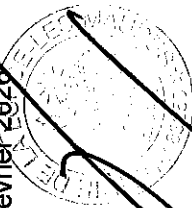
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourts citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

83	23	60	71	Département : VAR	BUDGET PRIMITIF 2026
				Perception : TRÉSORERIE DE HYÈRES	
				BUDGET « EAU » - LA LONDE LES MAURES	

Arrêté - Signatures

Présenté par le Monsieur le Maire,

A La Londe, le 26 février 2026



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire

A La Londe, le 26 février 2026

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 28 + 5 P
 Nombre de suffrages exprimés : 28 + 5 P
 VOTE Pour : 28 + 5 P
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : le 26/02/2026

Compte-tenu de la transmission en Préfecture, le

et de la publication, le

A La Londe les Maures, le

Le Maire,

(The following section contains numerous handwritten signatures of the municipal council members and the mayor, all dated 26/02/2026.)

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 FÉVRIER 2026 EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 20 février 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Monsieur Johann LEGALLO – Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY – Monsieur Daniel GRARE – Madame Sylvie BRUNO – Madame Nathalie ABRAN, *Conseillers Municipaux*.

POUVOIRS :

Monsieur Jean-Louis ARCAMONE, *Conseiller Municipal Délégué*, à Monsieur Bernard MARTINEZ, *Conseiller Municipal Délégué*,
Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal*, à Monsieur Johann LEGALLO, *Conseiller Municipal*,
Madame Sylvie MAZZONI, *Conseillère Municipale* à Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe,
Madame Sophie ENRICO, *Conseillère Municipale* à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe,
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	28 + 5 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (27 + 6 P), comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°25/2026

OBJET : BUDGET DU SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025

Monsieur François de CANSON, MAIRE, expose le rapport suivant :

L'instruction budgétaire et comptable M.4 prévoit un dispositif de reprise anticipée du résultat de l'exercice, dès lors que le compte administratif de ce même exercice n'a pas été adopté.

Cette reprise est ainsi possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget, fixée cette année au 30 avril prochain, en raison du renouvellement de l'assemblée délibérante.

Il est donc proposé de reprendre dès le budget primitif 2026 du service annexe de l'assainissement, le résultat de l'exercice 2025 (issu de la section d'exploitation), le solde de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Les pièces justificatives imposées par la réglementation en vigueur, visées par le trésorier de la commune, sont annexées à la présente délibération.

Il est par ailleurs précisé que le conseil municipal sera appelé, comme les années précédentes, à déterminer l'affectation du résultat dès l'approbation du compte financier unique 2025 dont le vote devra intervenir au plus tard le 30 juin 2026.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ
POUR : 28+5 P**

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P) - Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe (1P) - Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe (1P) - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) - Madame Sandrine MARTINAT - Madame Stéphanie LOMBARDO - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués - Monsieur Éric DUSFOURD - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Marine POMAREDE - Monsieur Nicolas MIGNOT - Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO (1P) - Monsieur David LE BRIS - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sylvie BRUNO - Madame Nathalie ABRAN, Conseillers Municipaux.

DÉCIDE la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025, pour un montant de : **239 589,81 euros**

PRÉCISE que cette somme sera inscrite dans le budget primitif 2026 du service de l'assainissement, selon le détail ci-après :

R. 002 « Résultat de fonctionnement reporté » :	89 589,81 euros
R. 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » :	150 000,00 euros

INDIQUE que le solde d'exécution d'investissement 2025 excédentaire sera également inscrit dans le budget primitif 2026 du service de l'assainissement, à l'article **R001 « Solde d'exécution reporté »**, pour un montant de : **462 511,70 euros**

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures

Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON - 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville - BP 62 - 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Département du Var
Poste comptable : Trésorerie de Hyères Municipale
Commune de LA LONDE LES MAURES

Budget du Service de l'Assainissement

Reprise anticipée des résultats 2025

Résultat d'exploitation N	
A. Résultat de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) =recettes - dépenses d'exploitation	+ 5 725,56 €
B. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif N (si déficit, faire précéder du signe moins) ou R 002 du compte administratif N (si excédent)	+ 233 864,25 €
C. Résultats à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	+ 239 589,81 €
Investissement	
D. Solde d'exécution de la section cumulé d'investissement (R-D+001 exercice N) Solde d'exécution cumulé d'investissement N (précédé de + ou -) Est affecté au D 001 sur N + 1 (si négatif) Est affecté au R 001 sur N + 1 (si positif)	+ 462 511,70 €
E. Solde des restes à réaliser d'Investissement N (R-D)	- 37 147,00 €
F. Excédent de financement	= D + E
Besoin de financement (si dépenses > recettes) Excédent de financement (si recettes > dépenses)	425 364,70 €
AFFECTATION (de C)	= G + H
G = Affectation en réserves au 1068 (sur N+1) G= au minimum couverture du besoin de financement F	150 000,00 €
H =Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)	89 589,81€
DEFICIT REPORTE D 002 (sur N+1) (en ce cas, il n'y a pas d'affectation)	

Marc VINCENT
Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques

Marc Vincent

Service de gestion comptable
de Hyères
12 avenue Joseph Clotis
83400 Hyères-Les-Palmiers

Le Maire,

François de Canson



VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 FÉVRIER 2026 EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 20 février 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe –
Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe –
Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe –
Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe –
Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe –
Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie
LOMBARDO – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, *Conseillers
Municipaux Délégués* – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-
LEONELLI – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame
Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Monsieur
Johann LEGALLO – Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY – Monsieur
Daniel GRARE – Madame Sylvie BRUNO – Madame Nathalie ABRAN, *Conseillers
Municipaux*.

POUVOIRS :

Monsieur Jean-Louis ARCAMONE, *Conseiller Municipal Délégué*, à Monsieur Bernard
MARTINEZ, *Conseiller Municipal Délégué*,
Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal*, à Monsieur Johann LEGALLO,
Conseiller Municipal,
Madame Sylvie MAZZONI, *Conseillère Municipale* à Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe,
Madame Sophie ENRICO, *Conseillère Municipale* à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe,
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU,
4^o Adjoint.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	28 + 5 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (27 + 6 P),
comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°26/2026

**OBJET : BUDGET DU SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - ADOPTION DU
BUDGET PRIMITIF 2026.**

Monsieur François de CANSON, MAIRE, expose le rapport suivant :

Le projet de budget primitif annexe de l'Assainissement est établi pour l'exercice 2026, et
accompagné de tous documents propres à justifier ses propositions, étant ici précisé que le
résultat de l'exercice 2025 est repris par anticipation dans ce document.

Après avoir examiné, chapitre par chapitre, les sections d'exploitation et d'investissement du projet de budget qui lui est présenté,

VU la délibération de reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 intervenue ce jour,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : 28+5 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P) - Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe (1P) - Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe (1P) - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) - Madame Sandrine MARTINAT - Madame Stéphanie LOMBARDO - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués - Monsieur Éric DUSFOURD - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Marine POMAREDE - Monsieur Nicolas MIGNOT - Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO (1P) - Monsieur David LE BRIS - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sylvie BRUNO - Madame Nathalie ABRAN, Conseillers Municipaux.

ADOPTE le budget primitif pour l'exercice 2026 du service annexe de l'Assainissement et précise que le vote s'est effectué :

- Par chapitre, au niveau de la section d'exploitation équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de : **530 000,00 euros**
- Par chapitre, au niveau de la section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de : **1 045 500,00 euros**

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON - 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville - BP 62 - 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

83	23	60	71	Département : VAR	BUDGET PRIMITIF 2026
				Perception : TRÉSORERIE DE HYÈRES	
				BUDGET « ASSAINISSEMENT » - LA LONDE LES MAURES	

Arrêté - Signatures

Présenté par le **Monsieur le Maire**,

A La Londe, le 26 février 2026

Délibéré par le **Conseil Municipal, réuni en session ordinaire**

A La Londe, le 26 février 2026

Les membres du **Conseil Municipal**,

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 28 + 5 P
 Nombre de suffrages exprimés : 28 + 5 P
 VOTE Pour : 28 + 5 P
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : le 26/02/2026

Certifié exécutoire par le Monsieur le Maire,

Compte-tenu de la transmission en Préfecture, le

et de la publication, le

A La Londe les Maures, le

Le Maire,

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 FÉVRIER 2026 EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 20 février 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe –
Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe –
Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe –
Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe –
Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe –
Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie
LOMBARDO – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, *Conseillers
Municipaux Délégués* – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-
LEONELLI – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame
Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Monsieur
Johann LEGALLO – Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY – Monsieur
Daniel GRARE – Madame Sylvie BRUNO – Madame Nathalie ABRAN, *Conseillers
Municipaux*.

POUVOIRS :

Monsieur Jean-Louis ARCAMONE, *Conseiller Municipal Délégué*, à Monsieur Bernard
MARTINEZ, *Conseiller Municipal Délégué*,
Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal*, à Monsieur Johann LEGALLO,
Conseiller Municipal,
Madame Sylvie MAZZONI, *Conseillère Municipale* à Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe,
Madame Sophie ENRICO, *Conseillère Municipale* à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe,
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU,
4^o Adjoint.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	28 + 5 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (27 + 6 P),
comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°27/2026

**OBJET : BUDGET DU SERVICE ANNEXE DES POMPES FUNÈBRES - REPRISE ANTICIPÉE
DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025.**

Monsieur François de CANSON, MAIRE, expose le rapport suivant :

L'instruction budgétaire et comptable M.4 prévoit un dispositif de reprise anticipée du résultat de
l'exercice, dès lors que le compte administratif de ce même exercice n'a pas été adopté.
Cette reprise est ainsi possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elle intervienne
après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget, fixée cette
année au 30 avril prochain, en raison du renouvellement de l'assemblée délibérante.

Il est donc proposé de reprendre dès le budget primitif 2026 des Pompes Funèbres (caveaux), le résultat excédentaire de l'exercice 2025 (issu de la section d'exploitation), le solde de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Les pièces justificatives imposées par la réglementation en vigueur, visées par le trésorier de la commune, sont annexées à la présente délibération.

Il est par ailleurs précisé que le conseil municipal sera appelé, comme les années précédentes, à déterminer l'affectation du résultat dès l'approbation du compte financier unique 2025 dont le vote devra intervenir au plus tard le 30 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : 28+5 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P) - Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe (1P) - Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe (1P) - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) - Madame Sandrine MARTINAT - Madame Stéphanie LOMBARDO - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués - Monsieur Éric DUSFOURD - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Marine POMAREDE - Monsieur Nicolas MIGNOT - Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO (1P) - Monsieur David LE BRIS - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sylvie BRUNO - Madame Nathalie ABRAN, Conseillers Municipaux.

DÉCIDE la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025, pour un montant de :
13 793,18 euros

PRÉCISE que cette somme sera inscrite dans le budget primitif 2025 des Pompes Funèbres (caveaux), selon le détail ci-après :

R. 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 0,00 euros

R. 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 13 793,18 euros

INDIQUE que le solde d'exécution d'investissement 2025 déficitaire sera également inscrit dans le budget primitif 2026 des Pompes Funèbres (caveaux), à l'article **D001 « Solde d'exécution reporté »**, pour un montant de :
32 246,33 euros

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures

Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON - 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville - BP 62 - 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Département du Var
Poste comptable : Trésorerie de Hyères Municipale
Commune de LA LONDE LES MAURES

Budget des Pompes Funèbres (Caveaux)

Reprise anticipée des résultats 2025

Résultat d'exploitation N	
A. Résultat de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) = recettes - dépenses d'exploitation	+ 0,00 €
B. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif N (si déficit, faire précéder du signe moins) ou R 002 du compte administratif N (si excédent)	13 792,18 €
C. Résultats à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	13 792,18 €
Investissement	
D. Solde d'exécution de la section cumulé d'investissement (R-D-001 exercice N) solde d'exécution cumulé d'investissement N (précédé de + ou -) Est affecté au D 001 sur N+1 (si négatif) Est affecté au R 001 sur N+1 (si positif)	-32 246,33 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement N (R-D)	0,00 €
F. Excédent de financement	= D + E
Besoin de financement (si dépenses > recettes) Excédent de financement (si recettes > dépenses)	32 246,33 €
AFFECTATION (de C)	= G + H
G = Affectation en réserves au 1068 (sur N+1) G = au minimum couverture du besoin de financement F	13 792,18 €
H = Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)	0,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (sur N+1) (en ce cas, il n'y a pas d'affectation)	

Le Comptable
Marc VINCENT
Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques

Marc Vincent

Service de gestion comptable
de Hyères
12 avenue Joseph Clotis
83400 Hyères-Les-Palmiers

Le Maire

François de Carlson



VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 FÉVRIER 2026 EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 20 février 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe –
Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe –
Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe –
Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe –
Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe –
Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie
LOMBARDO – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, *Conseillers
Municipaux Délégués* – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-
LEONELLI – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame
Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Monsieur
Johann LEGALLO – Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY – Monsieur
Daniel GRARE – Madame Sylvie BRUNO – Madame Nathalie ABRAN, *Conseillers
Municipaux*.

POUVOIRS :

Monsieur Jean-Louis ARCAMONE, *Conseiller Municipal Délégué*, à Monsieur Bernard
MARTINEZ, *Conseiller Municipal Délégué*,
Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal*, à Monsieur Johann LEGALLO,
Conseiller Municipal,
Madame Sylvie MAZZONI, *Conseillère Municipale* à Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe,
Madame Sophie ENRICO, *Conseillère Municipale* à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe,
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU,
4^o Adjoint.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	28 + 5 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (27 + 6 P),
comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°28/2026

**OBJET : BUDGET DU SERVICE ANNEXE DES POMPES FUNÈBRES - ADOPTION DU
BUDGET PRIMITIF 2026.**

Monsieur François de CANSON, MAIRE, expose le rapport suivant :

Le projet de budget primitif des Pompes Funèbres est établi pour l'exercice 2026 et accompagné
de tous documents propres à justifier ses propositions, étant ici précisé que le résultat de l'exercice
2025 est repris par anticipation dans ce document.

Après avoir examiné, chapitre par chapitre, les sections d'exploitation et d'investissement du projet de budget qui lui est présenté,

VU la délibération de reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 intervenue ce jour,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : 28+5 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P) - Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe (1P) - Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe (1P) - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) - Madame Sandrine MARTINAT - Madame Stéphanie LOMBARDO - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués - Monsieur Éric DUSFOURD - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Marine POMAREDE - Monsieur Nicolas MIGNOT - Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO (1P) - Monsieur David LE BRIS - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sylvie BRUNO - Madame Nathalie ABRAN, Conseillers Municipaux.

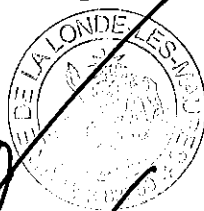
ADOPTE le présent budget primitif 2026 du service des Pompes Funèbres (Caveaux) et précise que le vote s'est effectué :

- Par chapitre, au niveau de la section d'exploitation équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de : **103 000,00 euros**
- Par chapitre, au niveau de la section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de : **81 500,00 euros**

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON - 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville - BP 62 - 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

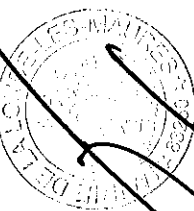
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

83	23	60	71	Département : VAR	BUDGET PRIMITIF 2026
				Perception : TRÉSORERIE DE HYÈRES	
				BUDGET DES POMPES FUNÈRES (CAVEAUX) - LA LONDE LES MAURES	

Arrêté - Signatures

Présenté par le **Monsieur le Maire,**

A La Londe, le 26 février 2026



Délibéré par le **Conseil Municipal, réuni en session ordinaire**

A La Londe, le 26 février 2026

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 28.t.SP
 Nombre de suffrages exprimés : 28.t.SP
 VOTE Pour : 28.t.SP
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : le 26/02/2026

(Area containing multiple handwritten signatures of council members)

Certifié exécutoire par le Monsieur le Maire,

Compte-tenu de la transmission en Préfecture, le

et de la publication, le

A La Londe les Maures, le

Le Maire,

(Signature of the Mayor)

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 FÉVRIER 2026 EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 20 février 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe –
Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe –
Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe –
Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe –
Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe –
Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie
LOMBARDO – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, *Conseillers
Municipaux Délégués* – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-
LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame
Marine POMAREDE - Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD - Monsieur
Johann LEGALLO – Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur
Daniel GRARE – Madame Sylvie BRUNO - Madame Nathalie ABRAN, *Conseillers
Municipaux*.

POUVOIRS :

Monsieur Jean-Louis ARCAMONE, *Conseiller Municipal Délégué*, à Monsieur Bernard
MARTINEZ, *Conseiller Municipal Délégué*,
Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal*, à Monsieur Johann LEGALLO,
Conseiller Municipal,
Madame Sylvie MAZZONI, *Conseillère Municipale* à Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe,
Madame Sophie ENRICO, *Conseillère Municipale* à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe,
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU,
4^o Adjoint.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	28 + 5 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (27 + 6 P),
comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°29/2026

**OBJET : BUDGET DE LA RÉGIE DU PORT - REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE
L'EXERCICE 2025.**

Monsieur François de CANSON, MAIRE, expose le rapport suivant :

L'instruction budgétaire et comptable M.4 prévoit un dispositif de reprise anticipée du résultat de
l'exercice, dès lors que le compte administratif de ce même exercice n'a pas été adopté.

Cette reprise est ainsi possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elle intervienne
après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget, fixée cette
année au 30 avril en raison du renouvellement de l'assemblée délibérante.

Il est donc proposé de reprendre dès le budget primitif 2026 de la régie du Port, le résultat de l'exercice 2025 (issu de la section d'exploitation), le solde excédentaire de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Il est par ailleurs précisé que le conseil municipal sera appelé, comme les années précédentes, à déterminer l'affectation du résultat dès l'approbation du compte financier unique 2025, dont le vote devra intervenir au plus tard le 30 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : 28+5 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P) - Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe (1P) - Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe (1P) - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) - Madame Sandrine MARTINAT - Madame Stéphanie LOMBARDO - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués - Monsieur Éric DUSFOURD - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Marine POMAREDE - Monsieur Nicolas MIGNOT - Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO (1P) - Monsieur David LE BRIS - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sylvie BRUNO - Madame Nathalie ABRAN, Conseillers Municipaux.

DÉCIDE la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025, pour un montant de :

344 601,24 euros

PRÉCISE que cette somme sera inscrite dans le budget primitif 2026 de la Régie du port, selon le détail ci-après :

R. 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 144 601,24 euros

R. 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 200 000,00 euros

INDIQUE que le solde d'exécution d'investissement 2025 excédentaire sera également inscrit dans le budget primitif 2026 de la Régie du Port, à l'article **R001 « Solde d'exécution reporté »**, pour un montant de : **948 964,08 euros**

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures

Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON - 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville - BP 62 - 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Département du Var
Poste comptable : Trésorerie de Hyères Municipale
Commune de LA LONDE LES MAURES

Budget de la Régie du Port

Reprise anticipée des résultats 2025

Résultat d'exploitation N	
A. Résultat de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) = recettes - dépenses d'exploitation	90 730,16 €
B. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif N (si déficit, faire précéder du signe moins) ou R 002 du compte administratif N (si excédent)	253 871,08 €
C. Résultats à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	344 601,24 €
Investissement	
D. Solde d'exécution de la section cumulé d'investissement (R-D+001.exercice N) Solde d'exécution cumulé d'investissement N (précédé de + ou -) Est affecté au D 001 sur N + 1 (si négatif) Est affecté au R 001 sur N + 1 (si positif)	948 964,08 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement N (R-D)	-207 456,12 €
F. Excédent de financement	= D + E
Besoin de financement (si dépenses > recettes) Excédent de financement (si recettes > dépenses)	741 507,96 €
AFFECTATION (de C)	= G + H
G = Affectation en réserves au 1068 (sur N+1) G = au minimum couverture du besoin de financement F	200 000,00 €
H = Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)	144 601,24 €
DEFICIT REPORTE D 002 (sur N+1) (en ce cas, il n'y a pas d'affectation)	

Le Comptable,

Marc VINCENT
Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques

Marc VINCENT
Service de gestion comptable
de Hyères
12 avenue Joseph Clotis
83400 Hyères-Les-Palmiers

Le Maire,

François de Carbon



VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 FÉVRIER 2026 EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 20 février 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe –
Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe –
Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe –
Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe –
Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe –
Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie
LOMBARDO – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, *Conseillers
Municipaux Délégués* – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-
LEONELLI – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame
Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Monsieur
Johann LEGALLO – Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY – Monsieur
Daniel GRARE – Madame Sylvie BRUNO – Madame Nathalie ABRAN, *Conseillers
Municipaux*.

POUVOIRS :

Monsieur Jean-Louis ARCAMONE, *Conseiller Municipal Délégué*, à Monsieur Bernard
MARTINEZ, *Conseiller Municipal Délégué*,
Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal*, à Monsieur Johann LEGALLO,
Conseiller Municipal,
Madame Sylvie MAZZONI, *Conseillère Municipale* à Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe,
Madame Sophie ENRICO, *Conseillère Municipale* à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe,
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU,
4^o Adjoint.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	28 + 5 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (27 + 6 P),
comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°30/2026

OBJET : BUDGET DE LA RÉGIE DU PORT - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026.

Monsieur François de CANSON, MAIRE, expose le rapport suivant :

Le projet de budget primitif de la Régie du port est établi pour l'exercice 2026, et accompagné de
tous documents propres à justifier ses propositions, étant ici précisé que le résultat de l'exercice
2025 est repris par anticipation dans ce document.

Après avoir examiné, chapitre par chapitre, la section d'exploitation et la section d'investissement du projet de budget qui lui est présenté,

VU la délibération de reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 intervenue ce jour,

VU l'avis favorable émis par le conseil d'exploitation de la Régie du port, lors de sa réunion en date du 16 février 2026,

VU l'avis favorable émis par le conseil portuaire, lors de sa réunion en date du 16 février 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : 28+5 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P) - Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe (1P) - Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe (1P) - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) - Madame Sandrine MARTINAT - Madame Stéphanie LOMBARDO - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués - Monsieur Éric DUSFOURD - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Marine POMAREDE - Monsieur Nicolas MIGNOT - Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO (1P) - Monsieur David LE BRIS - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sylvie BRUNO - Madame Nathalie ABRAN, Conseillers Municipaux.

ADOPTE le budget primitif pour l'exercice 2026 de la Régie du port et précise que le vote s'est effectué :

- Par chapitre, au niveau de la section d'exploitation équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de : **3 025 000,00 euros**
- Par chapitre, au niveau de la section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de : **1 600 000,00 euros.**

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON - 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville - BP 62 - 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

83	23	60	71	Département : VAR	BUDGET PRIMITIF 2025
				Perception : TRÉSORERIE DE HYÈRES	
				BUDGET DE LA RÉGIE DU PORT - LA LONDE LES MAURES	

Arrêté - Signatures

Présenté par le **Monsieur le Maire**,

A La Londe, le 26 février 2025

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 28.t.SP
 Nombre de suffrages exprimés : 28.t.SP
 VOTE Pour : 28.t.SP
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le **Conseil Municipal, réuni en session ordinaire**

A La Londe, le 26 février 2025

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : le 20/02/2026

Certifié exécutoire par le Monsieur le Maire,

Compte-tenu de la transmission en Préfecture, le

et de la publication, le

A La Londe les Maures, le

Le Maire,

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 FÉVRIER 2026 EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 20 février 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe –
Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe –
Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe –
Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe –
Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe –
Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie
LOMBARDO – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, *Conseillers
Municipaux Délégués* – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-
LEONELLI – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame
Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Monsieur
Johann LEGALLO – Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY – Monsieur
Daniel GRARE – Madame Sylvie BRUNO – Madame Nathalie ABRAN, *Conseillers
Municipaux*.

POUVOIRS :

Monsieur Jean-Louis ARCAMONE, *Conseiller Municipal Délégué*, à Monsieur Bernard
MARTINEZ, *Conseiller Municipal Délégué*,
Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal*, à Monsieur Johann LEGALLO,
Conseiller Municipal,
Madame Sylvie MAZZONI, *Conseillère Municipale* à Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe,
Madame Sophie ENRICO, *Conseillère Municipale* à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe,
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU,
4^o Adjoint.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	28 + 5 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (27 + 6 P),
comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°31/2026

**OBJET : BUDGET DU SERVICE ANNEXE DES ACTIVITÉS NAUTIQUES - REPRISE
ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025**

Monsieur François de CANSON, MAIRE, expose le rapport suivant :

L'instruction budgétaire et comptable M.4 prévoit un dispositif de reprise anticipée du résultat de
l'exercice, dès lors que le compte administratif de ce même exercice n'a pas été adopté.
Cette reprise est ainsi possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elle intervienne
après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget, fixée cette
année au 30 avril prochain, en raison du renouvellement de l'assemblée délibérante.

Il est donc proposé de reprendre dès le budget primitif 2026 du service annexe des activités nautiques, le résultat de l'exercice 2025 (issu de la section d'exploitation), le solde de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Les pièces justificatives imposées par la réglementation en vigueur, visées par le trésorier de la commune, sont annexées à la présente délibération.

Il est par ailleurs précisé que le conseil municipal sera appelé, comme les années précédentes, à déterminer l'affectation du résultat dès l'approbation du compte financier unique 2025 dont le vote devra intervenir au plus tard le 30 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : 28+5 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P) - Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe (1P) - Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe (1P) - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) - Madame Sandrine MARTINAT - Madame Stéphanie LOMBARDO - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués - Monsieur Éric DUSFOURD - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Marine POMAREDE - Monsieur Nicolas MIGNOT - Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO (1P) - Monsieur David LE BRIS - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sylvie BRUNO - Madame Nathalie ABRAN, Conseillers Municipaux.

DÉCIDE la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025, pour un montant de :

46 009,89 euros

PRÉCISE que cette somme sera inscrite dans le budget primitif 2026 du service « Activités Nautiques », selon le détail ci-après :

R. 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 29 509,89 euros

R. 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 16 500,00 euros

INDIQUE que le solde d'exécution d'investissement 2025 déficitaire sera également inscrit dans le budget primitif 2026 du service « Activités Nautiques », à l'article **D001 « Solde d'exécution reporté »**, pour un montant de : **16 346,42 euros**

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour Extraît Conforme,

Le Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures

Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON - 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville - BP 62 - 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Informatique « Téléréferrals citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Département du Var
Poste comptable : Trésorerie de Hyères Municipale
Commune de LA LONDE LES MAURES

Budget Activités Nautiques

Reprise anticipée des résultats 2025

Résultat d'exploitation N	
A. Résultat de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) =recettes - dépenses d'exploitation	+ 46 009,89 €
B. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif N (si déficit, faire précéder du signe moins) ou R 002 du compte administratif N (si excédent)	- €
C. Résultats à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	46 009,89 €
Investissement	
D. Solde d'exécution de la section cumulé d'investissement (R-D+001 exercice N) Solde d'exécution cumulé d'investissement N (précédé de + ou -) Est affecté au D.001 sur N + 1 (si négatif) Est affecté au R 001 sur N + 1 (si positif)	-16 346,42 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement N (R-D)	- €
F. Excédent de financement	= D + E
Besoin de financement (si dépenses > recettes) Excédent de financement (si recettes > dépenses)	16 346,42 €
AFFECTATION (de C)	= G + H
G = Affectation en réserves au 1068 (sur N+1) G= au minimum couverture du besoin de financement F	16 500,00 €
H =Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)	29 509,89 €
DEFICIT REPORTE D 002 (sur N+1) (en ce cas, il n'y a pas d'affectation)	

Le Comptable,
Marc VINCENT
Inspecteur Divulguant
des Finances Publiques

Service de gestion comptable
de Hyères
12 avenue Joseph Clotis
83400 Hyères-Les-Palmiers

Le Maire,
François de Canson



VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 FÉVRIER 2026 EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 20 février 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe –
Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe –
Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe –
Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe –
Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe –
Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie
LOMBARDO – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, *Conseillers
Municipaux Délégués* – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-
LEONELLI – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame
Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Monsieur
Johann LEGALLO – Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY – Monsieur
Daniel GRARE – Madame Sylvie BRUNO – Madame Nathalie ABRAN, *Conseillers
Municipaux*.

POUVOIRS :

Monsieur Jean-Louis ARCAMONE, *Conseiller Municipal Délégué*, à Monsieur Bernard
MARTINEZ, *Conseiller Municipal Délégué*,
Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal*, à Monsieur Johann LEGALLO,
Conseiller Municipal,
Madame Sylvie MAZZONI, *Conseillère Municipale* à Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe,
Madame Sophie ENRICO, *Conseillère Municipale* à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe,
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU,
4^o Adjoint.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	28 + 5 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (27 + 6 P),
comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°32/2026

**OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE « ACTIVITÉS NAUTIQUES » -
EXERCICE 2026.**

Monsieur François de CANSON, MAIRE, expose le rapport suivant :

Le projet de budget primitif annexe « Activités Nautiques » est établi pour l'exercice 2026, et
accompagné de tous documents propres à justifier ses propositions, étant ici précisé que le
résultat de l'exercice 2025 est repris par anticipation dans ce document.

Après avoir examiné, chapitre par chapitre, les sections d'exploitation et d'investissement du projet de budget qui lui est présenté,

VU l'avis favorable émis par le conseil d'exploitation de l'Établissement Nautique Londaïs, lors de sa réunion en date du 18 février 2026,

VU la délibération de reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 intervenue ce jour,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : 28+5 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P) - Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe (1P) - Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe (1P) - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) - Madame Sandrine MARTINAT - Madame Stéphanie LOMBARDO - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués - Monsieur Éric DUSFOURD - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Marine POMAREDE - Monsieur Nicolas MIGNOT - Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO (1P) - Monsieur David LE BRIS - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sylvie BRUNO - Madame Nathalie ABRAN, Conseillers Municipaux.

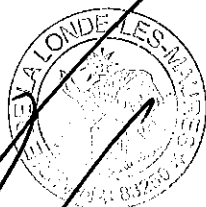
ADOPTE le budget primitif pour l'exercice 2026 du service annexe « Activités Nautiques » et précise que le vote s'est effectué :

- Par chapitre, au niveau de la section d'exploitation équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de : **290 000,00 euros**
- Par chapitre, au niveau de la section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de : **58 350,00 euros**

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

83	23	60	71	Département : VAR	BUDGET PRIMITIF 2026
				Perception : TRÉSORERIE DE HYÈRES	
				BUDGET « ACTIVITES NAUTIQUES » - LA LONDE LES MAURES	

Arrêté - Signatures

Présenté par le **Monsieur le Maire**,

A La Londe, le 26 février 2026

Délibéré par le **Conseil Municipal**, réuni en session ordinaire

A La Londe, le 26 février 2026

Les **membres du Conseil Municipal**,

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 28 + 5 P
 Nombre de suffrages exprimés : 28 + 5 P
 VOTE Pour : 28 + 5 P
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : le 26/02/2026

Certifié exécutoire par le Monsieur le Maire,

Compte-tenu de la transmission en Préfecture, le

et de la publication, le

A La Londe les Maures, le

Le Maire,

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 FÉVRIER 2026 EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le vendredi 20 février 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Madame Laureen PIPARD – Monsieur Johann LEGALLO – Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY – Monsieur Daniel GRARE – Madame Sylvie BRUNO – Madame Nathalie ABRAN, *Conseillers Municipaux*.

POUVOIRS :

Monsieur Jean-Louis ARCAMONE, *Conseiller Municipal Délégué*, à Monsieur Bernard MARTINEZ, *Conseiller Municipal Délégué*,
Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal*, à Monsieur Johann LEGALLO, *Conseiller Municipal*,
Madame Sylvie MAZZONI, *Conseillère Municipale* à Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe,
Madame Sophie ENRICO, *Conseillère Municipale* à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe,
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	28 + 5 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (27 + 6 P), comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°33/2026

OBJET : BUDGET ANNEXE « ACTIVITÉS NAUTIQUES » - AVANCE DE TRÉSORERIE

Madame Marine POMAREDE, *Conseillère Municipale*, expose le rapport suivant :
Les services publics industriels et commerciaux (SPIC) sont soumis à la règle de l'équilibre strict posée par l'article L.2224-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Leur financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers, lesquelles doivent couvrir l'intégralité des charges afférentes au service.

L'article L.2224-2 du CGCT interdit, par principe, aux collectivités de rattachement de prendre en charge, sur leur budget principal, les dépenses liées à l'exploitation d'un SPIC. Toutefois, certains flux financiers entre le budget principal (BP) et un budget annexe (BA) sont admis dans un cadre strictement encadré.

Ainsi, l'article R.2221-70 du CGCT prévoit qu'un budget annexe doté de la seule autonomie financière pour la gestion d'un SPIC peut bénéficier d'une avance remboursable du budget principal.

Une avance de trésorerie présente un caractère infra-annuel, c'est-à-dire qu'elle est consentie pour une durée inférieure à douze mois, sans nécessairement coïncider avec l'exercice comptable.

En tout état de cause, l'octroi d'une avance entre un budget annexe et sa collectivité de rattachement doit faire l'objet d'une délibération de l'organe délibérant.

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux Services Publics Industriels et Commerciaux,

VU la délibération n° 165/2024 portant sur la création du budget annexe « Activités Nautiques » au 1^{er} janvier 2025, doté de la seule autonomie financière,

CONSIDÉRANT que les activités nautiques dispensées présentent un caractère saisonnier, et que par conséquent, les redevances correspondantes ne sont perçues qu'à partir du début de la saison,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le fonctionnement du service en dehors de cette période d'encaissement, notamment pour le règlement des salaires, des charges sociales ainsi que des dépenses courantes de fonctionnement,

Il convient de prévoir les dispositions financières nécessaires permettant de garantir la continuité du service public dans l'attente de la perception des recettes saisonnières.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de verser une avance de trésorerie remboursable au budget annexe « Activités Nautiques » depuis le budget principal de la Commune et de la fixer à la somme de **100 000,00 €**.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : 28+5 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3^o Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint (1P) - Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe (1P) - Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o Adjointe - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe (1P) - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) - Madame Sandrine MARTINAT - Madame Stéphanie LOMBARDO - Monsieur Christian BONDROIT - Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués - Monsieur Éric DUSFOURD - Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Marine POMAREDE - Monsieur Nicolas MIGNOT - Madame Laureen PIPARD - Monsieur Johann LEGALLO (1P) - Monsieur David LE BRIS - Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE - Madame Sylvie BRUNO - Madame Nathalie ABRAN, Conseillers Municipaux.

APPROUVE le versement d'une avance de trésorerie remboursable du budget principal de la Commune au profit du budget annexe « Activités Nautiques » ;

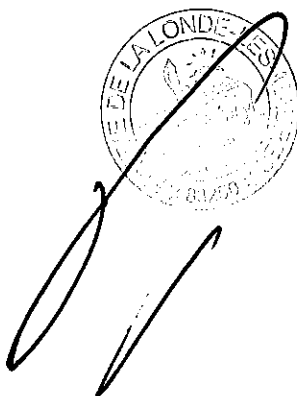
FIXE le montant de cette avance de trésorerie à **100 000,00 €**

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de « Méditerranée Porte des Maures »
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance



DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr